



À jour au 18 juillet 2015
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1584

DÉCRÉTANT LE RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE DES LOTS 5 609 935 et 5 609 936 LONGEANT LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

- 1.** Les lots 5 609 935 et 5 609 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés dans la surlargeur du chemin de la Grande-Côte, sont fermés comme « rue publique ».

Une copie du plan cadastral illustrant l'emplacement des lots est reproduite en annexe I sous le titre « PLAN CADASTRAL ».

PLAN CADASTRAL

